

## COMPTE RENDU

### Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2006

**Date de la convocation**

le 27 juin 2006

**Date de l'affichage**

le 27 juin 2006

**Présents :**

L'an deux mille six, dix juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

Mr PAILLART, Mme FRANCOIS, Mme LACOMBLE, Mr WIDOOT, Mr BIZET, Mr MARY, Mr BLOND, Mme MOREL, Mr BLANCHARD

**Absent excusé :**

Mr LALUC

**Absent ayant donné**

Aucun

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :**

Mme FRANCOIS

#### A l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 17 mai 2006
- Droits de préemption
  - ventes habitations : 8 rue de l'Escalois, 1 rue du Catillon, 2, rue G, Hernoux
  - ventes lots de pêche : lot n° 76-n° 9- n°105
  - vente d'un pré : prairie d'Herchies
- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2006 (versement régie brocante au groupe scolaire d'Herchies)
- Avenant au contrat SAGERE - tarif 2006/2007
- Tarif cantine 2006/2007
- Création d'un poste CAE cantine/garderie période scolaire 2006/2007
- TEB: convention de partenariat culturel 2006-2009 et participation de la commune aux spectacles (contrat de financement)
- Centre Social Rural de Marseille en Bvis : participation au CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Milly Sur Thérain
- SE 60 : délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public
- Repas des Aînés
- Cimetière
- Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

## **1. Approbation du compte-rendu du 17 mai 2006**

Aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **2. Droit de préemption**

- Vente habitation 8 rue de l'Escalois la commune ne préempte pas
- Vente 1, rue du Catillon la commune ne préempte pas
- Vente 2, rue G Hernoux la commune ne préempte pas
- Ventes lots de pêche n°76- n°9-n°105 la commune ne préempte pas

### **- Vente d'un pré prairie d'Herchies**

Ce pré se situant près de l'étang nouvellement creusé Mr Blond regrette que le conseil municipal n'est pas été consulté avant la signature car la commune aurait peut être pu se porter acquéreur.

Mr Paillart rappelle que lors d'une séance le conseil lui avait donné délégation pour signer les actes sans consultation préalable du conseil municipal.

Mme FRANCOIS demande qu'à l'avenir tous les droits de préemptions concernant des parcelles de terrain ou des parcelles de bois soient soumis à l'avis du conseil municipal avant signature.

## **3. Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2006 (versement régie brocante au groupe scolaire d'Herchies )**

A la demande de Mme Nisole la recette concernant les emplacements de la brocante doivent être enregistré sur le compte 70328 et sur le compte 6574 (équilibre budgétaire) pour un montant de 756€.

Le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative n°1.

## **4. Avenant au contrat SAGERE- tarif 2006/2007**

Mr Paillart informe le conseil des nouveaux tarifs applicables par la SAGERE à la rentrée de septembre 2006

Le prix du repas passe à 2 €34 HT au lieu de 2€30 HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouveau tarif de la SAGERE.

## **5. Tarif cantine 2006/2007**

Suite à l'augmentation du prix des repas par la SAGERE le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix des repas à la charge des parents dans la limite de 2% d'augmentation à savoir:

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| - | pour les enfants de la maternelle résident à Herchies | 2.97 € |
| - | pour les enfants du primaire résident à Herchies      | 3.14 € |
| - | pour les enfants venant de l'extérieurs               | 3.36 € |
| - | garderie :  | 1.32 € |

## **6. Création d'un poste CAE cantine garderie période scolaire 2006/2007**

Le contrat de Mme LUKAS Isabelle ne pouvant être reconduit, elle sera remplacée par Mme HENIN Françoise domiciliée à Hodenc en Bray.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste CAE pour la cantine garderie.

## **7. T.E.B Convention de partenariat culturel 2006/2009 et participation de la commune (contrat de financement )**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat avec le TEB

Le coût pour 1 enfant à 1 spectacle (entrée + transport ) est de 9 €.

La participation de la commune sera de 3 €80 par enfant (5,20 € sont pris en charge par la coopérative scolaire).

## **8. Centre Social Rural de Marseille en Bvis : participation au CLSH**

Mr PAILLART informe le conseil municipal d'un courrier reçu du Centre Social de Marseille en Bvis qui sollicite une participation de la commune d'Herchies pour les enfants du village qui fréquentent le CLSH de Milly sur Thérain pendant les vacances scolaires,

Mme FRANCOIS demande si la commune d'Herchies percevait une participation des communes avoisinantes lorsque leurs enfants fréquentaient notre Centre Aéré, Mr PAILLART répond que non.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de participation au Centre Social de Marseille en Bvis.

## **9. SE 60 : délibération fixant le montant de la redevance du domaine public 2002/2006**

Un courrier du SE 60 nous informe que le décret du 26 mars 2002 prévoit pour les communes la possibilité de réclamer à l' EDF une redevance d'occupation du domaine public par les lignes électriques, Le montant de la redevance a été fixé par décret du 26 mars 2002 et est revalorisé chaque année selon un index d'ingénierie.

Ce courrier précise également que pour les communes n'ayant jusqu'à présent jamais pris de délibération pour réclamer cette redevance il ne pourra y avoir d'effet rétroactif.

La commune d'Herchies n'a pas perçue de redevance les années précédentes.

Le conseil municipal décide de demander à EDF le versement de la redevance 2006 qui s'élève à 164,77 €.

## **10. Repas des Aînés**

Mme FRANCOIS demande l'avis du conseil municipal sur le lieu où pourrait se dérouler le repas sachant que Mr BLANCHARD et elle-même propose qu'éventuellement il soit organisé dans une salle des fêtes de l'une des communes avoisinantes avec co-voiturage pour s'y rendre, Mme FRANCOIS précise toutefois qu'en ce qui concerne Milly sur Thérain les salles sont indisponibles jusqu'au 10 décembre quant à Fouquénies elle n'a pas encore eu de réponse.

Mme FRANCOIS a demandé un devis à un traiteur ( Mr Haudoire ).

Mr PAILLART se propose pour demander un devis au restaurant « La Gourmandine » à Milly sur Thérain et également pour contacter la Mairie de FOUQUENIES.

## **11. Cimetière**

Mr PAILLART donne la parole à Mme FRANCOIS qui rappelle que la reprise de concessions en état d'abandon nécessite un certains nombres de formalités à accomplir (avis aux descendants ou successeurs du jour et de l'heure du constat de l'état d'abandon avec affichage en mairie et à la porte du cimetière - procès verbal constatant l'état d'abandon de la concession - certificat constatant l'affichage) et que celles-ci touchent à leur fin puisqu'il ne reste plus qu' à obtenir la délibération du conseil municipal et à prendre un arrêté.

Mme FRANCOIS donne ensuite la liste des concessions concernées :

MULOT-MINEL...FROYE...BOUCHE...AUVRY-LAINE...PIERRARD-CANTERELLE...DELAWARDE-CRESONNIER...HOUE-MERET...VANGNIER...GUESSIN-LOWESSARD...DEBRIE...BOURDON Emile...DURU-FABUREL...BARBET...MARTIN-COQUEVAL-LASSON...CANTREL...BOUCAUT...CRONNIER.CAGE-MORDA BROTIER...QUIJOU...CONTANT...MOUTTIER...HINARD...BENSSE...BEAU...VILLAIN ...THIEBLE...COMMUNEAU...OLAF...ROY...PETIT Auguste...BOITEL...PESEL.. et les concessions N° 600-601-602-606-607-611-612-613-614-615-616 pour lesquelles il ne figure aucun renseignement sur les registres des concessions tenus en mairie depuis 1899.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reprise des concessions en état d'abandon et accepte à l'unanimité qu'un arrêté soit pris en ce sens.

## **12. Questions diverses**

Mr PAILLART informe le conseil que suite au sondage effectué auprès des habitants Conseil Régional de Picardie sur une éventuelle suppression de l'arrêt en gare d'Herchies celui-ci est intervenu auprès de la SNCF afin qu'elle examine à nouveau le dossier et qu'elle maintienne les arrêts en gare d'Herchies. Le Conseil Régional de Picardie reste confiant quant à la décision finale.

Mr PAILLART remercie Mr BLANCHARD d'avoir assisté à la réunion organisée par la SNCF au printemps dernier et d'être intervenu pour défendre notre commune.

Une personne du Plouy Louvet demande que soit posé des panneaux « attention à nos enfants » afin que les voitures ralentissent. Le conseil municipal refuse cet achat sûrement onéreux et qui d'après lui n'aura aucun impacte sur les automobilistes. Un devis sera toutefois demandé et la question sera revue en fin d'année.

Un courrier va être adressé aux propriétaires du Plouy Louvet dont les arbres dépassent sur le petit chemin.

Les Anciens Combattant ont adressé un courrier de remerciement pour la subvention qui leur a été accordé au titre de l'année 2006.

Mr PAILLART demande l'autorisation du conseil municipal pour qu'une étude soit faite pour la construction éventuelle d'une salle des fêtes sur le terrain où se trouve actuellement l'annexe.

.Le conseil municipal accepte que cette étude soit lancée mais demande que cette étude soit faite par un architecte ayant déjà travaillé pour d'autres communes et pour lesquelles le travail réalisé a été satisfaisant.

La séance est levée à 21h30.